



Argumentaire sur la « loi Péresse » et propositions de l'UNL

Alors que la loi sur l'autonomie des universités du ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Péresse mobilise contre elle les lycéens et les étudiants, l'UNL demande des changements importants et rapides de ce texte. Des garanties doivent être apportées sur l'absence de sélection à l'entrée de l'université, l'absence de hausse des frais d'inscription et contre désengagement financier de l'Etat.

Dans le même temps, l'UNL constate que malgré les déclarations la question du lien entre l'enseignement au lycée et celui à l'université n'a toujours pas fait l'objet d'un vrai travail dans le cadre du chantier ouvert sur la réussite en licence. Il est pourtant indispensable de la traiter quand on évoque la réussite dans le premier cycle universitaire, et de dégager les moyens financiers nécessaires pour la réussite de tous les étudiants.

Des avancées significatives ne pourront être réalisés dans ce domaine sans satisfaire les revendications des lycéens, premiers concernés dans les années à venir par la loi LRU, et prendre en compte leurs propositions sur le sujet.

→ Constat et analyse de la loi LRU :

La loi « liberté et responsabilités des universités » (LRU) a été adoptée cet été sans être précédée d'un véritable débat et sans aucune consultation des lycéens. Son contenu implique de nombreuses menaces pour le service public de l'enseignement supérieur.

C'est pour cela que l'UNL a adopté dès son Conseil National de rentrée une résolution sur cette loi critiquant notamment le « principe de l'orientation active » et son application systématique qui risque d'être un préalable à la sélection à l'entrée de l'université » et proposant d'autres voies pour favoriser la réussite des tous les bacheliers dans le supérieur.

- **Préinscription obligatoire :**

En premier lieu en effet, la généralisation de la **préinscription obligatoire** à l'université à travers le dispositif d'orientation active **laisse présager l'instauration à terme d'une sélection**, puisque les universités acquièrent la possibilité de choisir les bacheliers qu'elles souhaitent accueillir. La loi Péresse demande aux lycéens de se sélectionner eux-mêmes, sans aucune solution de rechange pour ceux qui se verraient déconseiller l'inscription à l'université. En se contentant de chercher à dissuader des élèves de s'inscrire à l'université sans aucun suivi de leur orientation, elle contient une volonté manifeste de parvenir à la sélection.

- **Désengagement de l'État :**

D'autre part, la loi Péresse ouvre la voie au désengagement de l'Etat dans le financement de l'enseignement supérieur et à l'affaiblissement du Service Public qui en découle

forcément. En effet, les universités reçoivent de nouvelles compétences et une autonomie financière alors que les crédits qui leur sont alloués par l'Etat demeurent dramatiquement insuffisants. Dans ces conditions, c'est le recours massif aux financements privés pour les universités qui peuvent les attirer et l'augmentation des droits d'inscription qui risquent de venir compenser l'insuffisance des financements publics. C'est alors un système universitaire à plusieurs vitesses qui s'installerait, certaines universités étant considérées comme davantage « compétitives » que les autres et bénéficiant de plus de fonds privés tout en accueillant seulement les étudiants qui auraient les moyens de s'y inscrire.

Il faut d'ailleurs constater qu'en parallèle les 11 200 nouvelles suppressions de postes prévues pour 2008 dans l'Education Nationale du fait des restrictions budgétaires augurent mal de la volonté gouvernementale en faveur d'une politique favorisant la réussite de tous les jeunes.

- ***Pouvoirs du Président d'Université :***

La loi LRU menace l'Egalité dans l'enseignement supérieur La démocratie universitaire est aussi remise en cause par les pouvoirs très importants accordés aux présidents d'universités alors le que nombre de représentants des étudiants présents dans les instances universitaires est réduit.

- ***Démocratisation de l'Enseignement Supérieur :***

Enfin, cette loi se focalise sur la gouvernance des établissements **sans aborder l'objectif prioritaire de démocratisation de l'accès à l'université et surtout à la réussite**, alors que le taux d'échec en premier cycle des étudiants est aujourd'hui très élevé.

L'objectif d'élévation du niveau de formation d'un maximum de jeunes doit impérativement être poursuivi. Aussi est-il nécessaire de continuer l'effort pour amener le plus possible d'élèves au niveau du bac, leur assurer un parcours réussi dans l'enseignement supérieur et la possibilité d'en sortir avec un diplôme. Cet objectif ambitieux nécessite un dialogue avec tous les acteurs du monde éducatif et des moyens, non des restrictions et des régressions comme celles qu'amène cette loi.

L'UNL demande qu'interviennent rapidement des modifications majeures de la loi Pécresse et des mesures concrètes pour répondre aux inquiétudes des lycéens.

- **Le retrait de la préinscription obligatoire à l'université et un engagement clair dans le texte de la loi sur la valeur du Bac comme premier diplôme universitaire qui garantisse l'absence de sélection sont indispensables.** Un dialogue avec les lycéens et des moyens pour mettre en place un vrai Service Public d'Orientation qui permette le suivi individualisé des élèves doit primer.
- **Une augmentation significative des moyens financiers attribués par l'Etat pour l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur doit permettre de vraiment favoriser la réussite en licence des bacheliers et de faire des aides sociales aux lycéens et étudiants, aujourd'hui dramatiquement insuffisantes, un outil pour l'égalité.**

→ Propositions de l'UNL pour améliorer le lien entre lycée et premier cycle universitaire :

Conformément à sa démarche de syndicat progressiste, l'UNL ne se contente pas de mobiliser contre les dangers du texte actuel de la loi Pécresse mais présente également des propositions pour faciliter la transition des lycéens entre le lycée et l'université. L'UNL fait le choix de défendre le point de vue des lycéens et ses propositions sur la question, mais rappelle avec force qu'aucun vrai progrès n'aura lieu tant que les exigences lycéennes sur la loi LRU ne seront pas satisfaites.

La réflexion sur le lien entre le secondaire et l'enseignement supérieur doit contribuer à apporter des solutions aux problèmes du premier cycle universitaire. Depuis longtemps nécessaire mais n'a jamais été réellement entamée. Il s'agit maintenant d'une urgence qui démontre par ailleurs la nécessité d'associer les lycéens, qui sont les étudiants de demain, aux discussions autour de l'avenir du système universitaire.

• ***Un travail Interministériel :***

- La création d'un Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche distinct du MEN marque clairement la séparation entre l'enseignement scolaire et le supérieur. Cette thématique doit donc quant à elle être désormais réfléchie et considérée dans un cadre interministériel, en associant aux discussions tous les acteurs de la communauté éducative au niveau des lycées comme des établissements d'enseignement supérieur.

L'UNL demande en conséquence la création d'un dispositif, sur le modèle de la délégation interministérielle à l'orientation par exemple, qui serait chargé de mener la concertation sur le sujet et constituerait dans ce cadre un interlocuteur privilégié des lycéens, des étudiants, des enseignants et des présidents d'université dans le cadre du chantier ouvert sur la réussite en licence.

Pour que ce ne soit pas une nouvelle réflexion sans résultat réel, ses travaux devraient impérativement être suivis de mesures concrètes élaborées en tenant compte des propositions et des besoins de chacun. Un calendrier permettant un dialogue approfondi et constructif avant l'étape des conclusions devra néanmoins être établi.

• ***Pédagogie au lycée :***

- Il est primordial d'améliorer la pédagogie en classe de terminale et progressivement sur l'ensemble de la scolarité au lycée. Les lycéens doivent apprendre bien mieux qu'aujourd'hui à travailler de manière autonome, afin que les bacheliers soient davantage préparés aux exigences de l'enseignement supérieur et aux méthodes de travail qui les accompagnent. Dès la seconde, des dispositifs sur le modèle du Projet interdisciplinaire pour l'autonomie (PIA) proposé par l'UNL doivent être mis en place.

Le retour des TPE en terminale est indispensable, même s'il convient la manière dont ils se déroulent, car il s'agit d'un vrai outil pédagogique favorisant la transition entre secondaire et supérieur. Ils doivent aussi être généralisés dans les filières professionnelles et technologiques. En effet, le fait de construire un projet, d'être évalué dans la durée et de le présenter à l'oral sont autant d'aspects qui permettent aux lycéens de se familiariser avec un fonctionnement souvent similaire à celui du supérieur.

On sait que l'approche de l'enseignement à l'université diffère radicalement de celle du lycée. Etre étudiant suppose notamment un esprit critique, une capacité à aborder des problématiques, à synthétiser, à construire des plans, à organiser sa réflexion, et à mener en autonomie un travail de recherche efficace ; choses qui sont loin d'être évidentes pour des lycéens. Des modules de méthode lors des années lycées et des premiers jours à la fac, comportant des interventions d'étudiants, doivent donc être organisés pour familiariser les élèves avec les modes de fonctionnement de l'enseignement dans le supérieur.

L'apprentissage de l'autonomie et du travail en groupe doit faire partie des objectifs de la formation au lycée au même titre que l'obtention du bac. Cela suppose d'entamer la réflexion autour de l'aménagement des programmes qui sont aujourd'hui trop lourds pour permettre d'atteindre cet objectif, et de la formation en conséquence des enseignants. Permettre aux lycéens qui se destinent à des études à l'université d'assister pendant leur année de terminale à un cours en faculté pourrait également constituer une piste intéressante pour favoriser une prise de conscience concrète par les élèves des exigences du supérieur par rapport au lycée.

- ***L'Orienta***

- La question de l'échec en première année de licence ne peut être traitée séparément de celle de l'orientation. En effet, le système actuel aboutit encore trop souvent à des orientations et à des choix de filière dans le supérieur par défaut. La mise en place d'un véritable Service Public de l'Orientation doté des moyens nécessaires pour dispenser une information de qualité à tous les élèves est absolument nécessaire.

L'UNL souhaite non des dispositifs inefficaces et dangereux comme la préinscription obligatoire à l'université mais un accompagnement des lycéens dans la construction de leur projet qui soit véritablement personnalisé et s'inscrive dans la durée. Celui-ci ne peut prendre forme que si l'orientation post-bac est repensée dans sa globalité et les moyens nécessaires alloués au fonctionnement du système d'orientation.

Il doit avoir nécessairement plus de Copsy et leur formation doit être revue afin, entre autres, d'être à même de renseigner au mieux les élèves sur le type de formation qui les attend à l'université. Il faut également souligner le rôle des professeurs principaux, premiers interlocuteurs des lycéens par rapport à leur orientation. Une journée de présentation des différentes filières universitaires pourrait avoir lieu dans les lycées chaque année qui soit organisée conjointement par les personnels du lycée et les administrations d'universités.

Enfin, les passerelles entre les filières doivent être développées pour garantir des possibilités de réorientation supérieures à celles qui existent actuellement, ce qui implique aussi de ne pas passer par une sélection ou une orientation trop précoce des élèves.

- ***L'Accueil des bacheliers à l'Université :***

- L'accompagnement des étudiants de première année doit devenir une priorité des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Il doit compléter les dispositions applicables au lycée pour garantir une cohérence d'ensemble et une intégration réussie des bacheliers dans le supérieur. D'une manière générale, la coopération entre les EPLE, les universités et leurs personnels respectifs doit être renforcée. Ceci afin de garantir une meilleure prise en charge des élèves et un meilleur suivi individualisé au-delà de la rupture que constitue l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants qui débutent leur première année de licence sortent de la classe de terminale et il importe pour les aider au mieux de connaître leur passé de lycéen. Certaines initiatives locales comme les tutorats des étudiants qui entrent à l'université par des étudiants plus âgés ou même des professeurs du secondaire pourraient être généralisées à condition d'être encadrées par un cahier des charges national.

Le fait de se familiariser avec l'environnement nouveau que constitue l'université est également important pour les étudiants. Dans cette optique, des journées de pré-rentrée pour les accueillir pourraient être organisées par les établissements d'enseignement supérieur.

- ***Une réflexion globale sur le système éducatif :***

- Au-delà même de la seule université, les structures du système éducatif doivent permettre un accès effectif des bacheliers professionnels et technologiques qui le souhaitent à l'enseignement supérieur. Ces filières doivent préparer aussi à la poursuite d'études après l'obtention du bac, en BTS et en IUT mais aussi à l'université, ce qui demande de mettre en place des modules de remise à niveau pour les élèves de bac professionnel ou technologique qui souhaiteraient y entrer.